

AIDE À L'ARCHIVAGE

Une obligation légale aux multiples enjeux



Retrouver une facture de 1998 en moins de 5 minutes, mettre la main sur les plans de canalisations d'eau potable d'une rue, réduire de 40 % le volume d'archives... Tout cela est possible avec notre service d'aide à l'archivage !

Placé sous le contrôle scientifique et technique du directeur des Archives Départementales du Tarn, nous vous apportons la garantie de solutions adaptées et conformes à la législation en vigueur.

Notre archiviste itinérant de plus de 15 ans d'expérience se déplace sur l'ensemble du Tarn et connaît les contraintes et les problématiques que peuvent rencontrer petites et grandes collectivités. **Faire appel à un archiviste professionnel vous fera gagner du temps de travail, de l'espace et de l'efficacité dans l'exercice de vos missions.**

LES ENJEUX DE L'ARCHIVAGE PAPIER

→ Une obligation légale d'intérêt public

Le Code du patrimoine stipule que « *la conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche* ».

Il précise aussi que « *les collectivités territoriales et les groupements de collectivités sont propriétaires de leurs archives, dont ils assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur* ». Ainsi, Maires des communes et Présidents d'établissements publics sont responsables civilement et pénalement de leurs archives.

→ Un outil au quotidien

Les archives sont un élément indispensable pour la bonne gestion de la collectivité et pour répondre avec efficacité aux attentes des administrés.

→ Un enjeu historique et patrimonial

Les archives constituent la source première de l'histoire de votre collectivité. Ce sont des objets patrimoniaux qu'il convient de préserver et de valoriser.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG81



LE DIAGNOSTIC

Nous organisons une visite sur place pour évaluer la situation, définir précisément les besoins et proposer une intervention adaptée. à l'issue de cette visite, vous recevez un rapport détaillé accompagné d'une proposition de mission chiffrée.

LE TRAITEMENT DES ARCHIVES

Nous nous chargeons des travaux de tri, d'élimination, d'inventaire, de classement, de conditionnement et nous mettons en place une organisation pérenne et adaptée à vos locaux.

Nous sensibilisons le personnel administratif aux principales règles d'archivage. Cette mission peut être échelonnée dans le temps.

LA MAINTENANCE

Lorsque nous avons accompli une mission de traitement dans votre collectivité, vous bénéficiez d'un suivi régulier, comprenant une mise à jour annuelle des archives et des outils de gestion des archives (inventaire et tableau de gestion). Cette maintenance peut être ponctuelle ou réalisée à intervalle régulier.

PRESTATION À LA DEMANDE

Vous pouvez demander une intervention pour toute prestation en matière d'archives : récolement, conseil pour l'aménagement des locaux, conseil en archivage électronique, animation de réunions d'information et de sensibilisation, travail à un plan de classement des fichiers numériques, etc.



Une question ? Contactez le CDG81 !

Archiviste itinérant

06 48 24 78 45

archives@cdg81.fr



Retrouvez toutes
nos missions et
accompagnements sur

www.cdg81.fr